

moenne de sels dans la beterrave est de 0, 80 à 1 pour cent. Il en résulte, d'une part, des densités factices qui trompent le fabricant de sucre sur la richesse réelle des jus qu'il traite et, d'autre part, un travail plus difficile par suite de cette proportion considérable de sels étrangers. — M. Ladureau dit que l'année dernière, qui était pourtant une année très-défavorable pour la fabrication, la moyenne des sels renfermés dans la beterrave ne dépassa pas 0,5 à 0,6 pour cent du poids de la beterrave. On voit que cette année cette proportion est presque doublée. Aussi, en tenant compte du peu de rendement à l'hectare de cette année, de la réduction considérable apportée par les cultivateurs dans leurs ensemencements en betteraves, et enfin de cette mauvaise qualité de racines, le directeur de la Station estime que la production sucrière de la France ne s'élèvera guère au-delà de 210 à 215 millions de kilog., ce qui explique la hausse rapide et considérable qui s'opère en ce moment sur ce produit.

La séance est levée à une heure.

#### LES CHEMINS DE FER DANS LE NORD.

Voici la composition complète de la commission de 22 membres élus hier pour l'examen de deux projets de lois, le premier portant : 1° déclaration d'utilité publique de diverses lignes de chemins de fer; 2° approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans; le second portant déclaration d'utilité publique et concession à la Compagnie du chemin de fer du Nord des chemins de fer de Lens à Don et Armentières et de Valenciennes au Cateau. Les députés élus commissaires sont : 1er bureau : MM. Deusy, Noirat; 2e, Cochery, Wilson; 3e, Germain, Laisant; 4e, Bastid, Richard Waddington; 5e, Pharon, Louis Legrand; 6e, Puselet Duprat, Latrade; 7e, Allain, Tassin; 8e, Antonin-Proust, Bardoux; 9e, Bienvenu, Truelle; 10e, Bethmont, Merlin; Noël Parfait, Montaut.

La majorité des commissaires a paru se préoccuper du danger que présenterait, en règle générale, l'extension du système des concessions aux grandes compagnies. En ce qui concerne la convention en elle-même, aucun parti-pris formel n'a paru prédominer. Plusieurs commissaires ont incliné de prime-abord vers l'idée du rachat par l'Etat des lignes comprises dans la convention passée avec la compagnie d'Orléans.

En résumé, les critiques ont porté plutôt sur certaines dispositions en particulier que sur le principe lui-même du projet présenté par M. le ministre des travaux publics.

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Maire de la ville de Roubaix présente ses concitoyens en retard de leurs contributions, que le porteur de contraintes est arrivé par les poursuites par voie de garnison.

Roubaix, le 22 novembre 1876.

On nous assure que les machines destinées à l'alimentation du canal de Roubaix, doivent être mises en mouvement aujourd'hui même.

Un ancien député du Nord, M. Thémistocle Lestiboudois, officier de la Légion d'Honneur, conseiller d'Etat, vient de mourir, à Paris.

M. Th. Lestiboudois était né à Lille en 1797; conséquemment, il était âgé de 79 ans.

Homme politique, botaniste, économiste, sa carrière fut des mieux remplies. D'abord médecin aliéné à Lille, en 1818, et membre du jury médical du Nord, il fut correspondant des académies des sciences et de médecine de Paris. Conseiller municipal de Lille, après 1830, M. Lestiboudois fut envoyé, en 1839, par l'opposition à la Chambre des députés. En 1848, il porta sa candidature à la députation pour l'Assemblée constituante, mais ne fut pas élu; plus heureux, en 1849, l'Assemblée législative le reçut dans son sein envoyé par les électeurs du Nord. Pendant cette législature, il se montra favorable à la politique du Prince-Président, et après le coup d'état, M. Lestiboudois devint membre de la Commission Consultative. En janvier 1852, lors de la réorganisation des pouvoirs, il fut nommé maître des requêtes, puis conseiller d'Etat.

A sa vie se rattache un incident des plus dramatiques. On se rappelle l'épouvantable catastrophe de Fampoux (Belgique) arrivée en 1846. M. Lestiboudois y faillit périr; ce n'est que grâce à son sang froid qu'il sut éviter une mort certaine. Placé dans un des wagons qui furent précipités dans le marais où tant de victimes trouvèrent un tombeau, M. Lestiboudois s'élança hors de la portière au moment du terrible accident. Blessé par la chute, mais sauvé, il courut aussitôt porter secours à ses malheureux compagnons de voyage, son empressement parvint à en tirer plus d'un du péril.

Comme botaniste, M. Lestiboudois a écrit quantité d'opuscules scientifiques, insérés généralement dans les *Mémoires de la société de Lille*; on a aussi de lui, une *Etude sur l'Anatomie et la Physiologie des Végétaux*.

En tant qu'économiste, il a laissé, un *Voyage en Algérie*, ouvrage sur la colonisation, fruit d'études faites en 1853, quand il fut envoyé en mission

scientifique dans notre possession africaine; il est encore l'auteur de deux mémoires protectionnistes intitulés : *Des Colonies sucrières et des sucres indigènes, et, Economie Pratique des Nations*.

Un passage de Lille porte son nom.

Le Conseil municipal de Tourcoing se réunira vendredi 24 novembre.

Voici l'ordre du jour : Déplacement des routes départementales. Réparations extraordinaires à la toiture de l'église du Blanc-Seau. — Crédit supplémentaire. Frais d'émission de l'emprunt. Service vicinal. — Chemin n° 3. — Crédit supplémentaire. Grilles de l'avenue Nationale. — Plans et devis. — Homologation. Logements insalubres. — Rapport. Ecole de garçons du Blanc-Seau. — Achat d'objets pour le mobilier pédagogique. — Acquisition de livres pour les indigents. — Crédi.

Lanternes et candélabres pour la Grande-Place. Marché pour la livraison et la pose de 50 bouches d'eau pour l'alimentation de la pompe à incendie à vapeur. — Homologation. Rapports de commissions. Service des eaux. — Mémoire de M. J. Leblan.

Finances. — Pension à la veuve d'un pompier tué dans un incendie. Rapports divers.

Voici les votes des représentants du Nord :

SÉNAT. — Séance du 21 novembre. — 1° Scrutin sur l'article 28 du projet de loi relatif à l'administration de l'armée (réaction proposée par M. le général Berthaut, ministre de la guerre.)

Nombre de votants 265. Pour l'adoption 142. Contre 123. Le Sénat a adopté. Ont voté pour : MM. Jules Bruneau; — comte de Heespel; — Kolb-Bernard; — Mailliet; — Pajot; — de Stalande; — Théry. S'est abstenu : M. Wallon.

Les autres sénateurs ont voté contre. 2° Scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'administration de l'armée :

Nombre de votants 243. Pour l'adoption 242. Contre 1. Le Sénat a adopté. Se sont abstenus : MM. Corne; — Kolb-Bernard; — Pajot.

LES AUTRES SÉNATEURS ONT VOTÉ LA LOI. CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 20 novembre. — Scrutin sur le chiffre proposé par la commission du budget au chapitre unique du budget des voix et moyens de l'imprimerie nationale :

Nombre de votants 432. Pour l'adoption 344. Contre 88. La Chambre des députés a adopté. Ont voté contre : MM. Georges Bruneau; — Plichon; — des Rotours.

N'ont pas voté : MM. de Marcère; — Léon Renard.

En congé : MM. Joss et Laurent. Les autres députés ont voté pour.

On lit dans la *Vraie France* :

Les deux organes républicains de notre ville, l'*Echo* et le *Progrès*, n'ont parlé que pour mémoire du congrès catholique. Le premier s'est contenté de résumer en quelques lignes nos comptes rendus, mais le second se fiant nous ne savons à quels rancœurs avancés de erreurs si manifestes que nous n'avions même pas cru utile de les relever.

Voici ce que disait le *Progrès* dans son avant dernier numéro :

Le Congrès catholique, réuni en ce moment à Lille, a entendu le discours de M. de Mun sur les cercles catholiques ouvriers et la nécessité de l'association, et un discours de je ne sais quel professeur, sur l'accord de la science et de la religion. Le Congrès a voté une adresse au Pape, et, comme à l'unique espoir de la civilisation en ces temps de péril social. Bien entendu, personne n'a songé à interdire ce Congrès, malgré le caractère évidemment politique de l'adresse votée.

Cet entrefilet du *Progrès* ayant été reproduit par la *Republique française*, l'*Union* de ce soir y fait la réponse suivante :

Certaines aventures du *Progrès du Nord* devaient, ce semble, conseiller à ce journal de s'informer des choses avant de les présenter comme il fait. Ainsi, non-seulement M. de Mun n'a point fait de discours au congrès, mais il n'y a point paru, étant retenu à Versailles par les travaux législatifs.

Quant au « je ne sais quel professeur » qui a fait un discours sur l'accord de la science et de la foi, le *Progrès du Nord* n'aurait pu savoir que ce professeur est M. Béchamp, dont le nom a quelque notoriété dans le monde savant, s'il est inconnu des ignorants du *Progrès du Nord*. Au surplus, ce journal peut en écrire à Montpellier, mais il s'en gardera bien.

Enfin, l'adresse au Pape, que le *Progrès du Nord* interprète à sa guise, n'est point secrète. Le texte en a été rendu public, et cette mesure a été prise également pour toutes les résolutions du congrès, car les catholiques n'ont rien à cacher de ce qu'ils prétendent et de ce qu'ils font. A ces tranches allures, le *Progrès du Nord* préfère, sans doute, les pratiques des sociétés secrètes, mais cela ne saurait justifier ses insinuations calomnieuses. En résumé, la feuille radicale pratique à merveille la recommandation de Voltaire : *Mentez toujours*. C'est un nouvel exemple de son ordinaire loyauté.

Auguste ROUSSEAU.

Le *Salut* en faveur de l'œuvre des Eglises pauvres a été chanté, lundi, à Notre-Dame, comme nous l'avons dit.

Un certain nombre de personnes assistaient à cette pieuse cérémonie.

A l'issue de l'office, nous avons visité l'exposition de vêtements sacerdotaux établie dans une des salles

placées de chaque côté du portail de l'Eglise.

Il y avait nombre d'ornements ecclésiastiques des plus artistement brodés et ornements avec goût; des maniples et des étoles en velours ou en soie appropriés aux diverses cérémonies du culte; des aubes, des amictifs, des surplis fort bien confectionnés; nous avons remarqué plusieurs chapes et chasubles en soie, couvertes de broderies avec leurs ornements et paréments tissus d'or, et enrichis d'ornements aux dessins variés.

Tous ces objets sont travaillés de la plus parfaite façon du monde, il a fallu des mains de fées pour broder avec autant de délicatesse ces magnifiques chasubles et étoles, pour former ces mille dessins en broderies si complets de fini, et si riches d'ornementations.

Cette exposition était très-belle et des mieux fournies; l'honneur en revient aux dames de l'œuvre qui ont été, elles-mêmes, les gracieuses ouvrières de ce pieux travail.

Nous apprenons avec regret, dit le *Phare*, que M. Joss, député de l'arrondissement de Dunkerque, a déquitté Versailles pour venir prendre quelques jours de repos à Bergues, par suite d'une indisposition assez sérieuse.

Nous lisons dans l'*Emancipateur* de Cambrai, qu'avant-hier a eu lieu en cette ville, le mariage de M. le vicomte de Martimprey, capitaine d'état-major, avec Mlle Clotilde Brabant, fille de M. Jules Brabant, ancien député. Les témoins étaient M. le général Lamirault, gouverneur de Paris, grand-croix de la Légion d'Honneur; M. le vicomte de Martray, président de section au conseil d'Etat, commandeur de Légion d'Honneur, M. Alphonse Brabant et M. Bourlon de Rouvres, ancien préfet, commandeur de la Légion d'Honneur. M. l'abbé Bernard, vicaire-général, a donné la bénédiction nuptiale, et prononcé une allocution. La messe a été célébrée par M. le chamoine Poulet, archiprêtre de la métropole. Une foule énorme assistait à la cérémonie.

Nous avons annoncé dans notre numéro du 21 novembre qu'une messe en musique serait célébrée, le dimanche 26 novembre, en l'église Notre-Dame de Roubaix, à 9 heures et demie, par la société des *Amis Réunis*, avec le concours de la *Société Chorale Notre-Dame*.

Le programme qui nous avait été communiqué n'étant pas celui qui doit être exécuté, on nous prie de le rectifier ainsi :

AMIS RÉUNIS. Ouverture, Weber. Les Cloches du Monastère, Lefebvre-Wely. Grande Mosaïque sur des motifs de Verdi.

LA SOCIÉTÉ CHORALE. Kyrie Gloria } Beethoven. Credo } Sanctus } Rinck. Agnus }

Nous donnerons le compte-rendu de cette cérémonie religieuse et artistique; 120 musiciens d'élite y prendront part, 40 de la *Société Chorale* et 80 de la société des *Amis Réunis* dont l'excellente musique ne s'est jamais fait entendre sans obtenir le plus légitime succès.

Disons que la société des *Amis Réunis* vient d'obtenir par un arrêté préfectoral la permission de porter le nombre de ses exécutants, à 80.

L'arrêté ministériel du 1er avril 1876 admet au bénéfice de la réduction de prix stipulée par les cahiers des charges des Compagnies de chemins de fer les hommes de la réserve ou de l'armée territoriale convoqués pour des revues. On pouvait se demander si l'on devait assimiler aux revues les convocations devant les commissions spéciales de réforme. Un nouvel arrêté du ministre des travaux publics, lève toutes les doutes à cet égard; le tarif militaire est rendu applicable dans ce cas, comme pour les revues proprement dites.

Une boulangerie de la rue des Fossés a manqué, mardi, d'être la proie d'un incendie considérable.

Vers sept heures et demie du soir, le garçon boulanger travaillant au fournil, s'aperçut que les orbeilles et paniers servant à former les miches, et placés contre la cheminée, s'étaient enflammés subitement. Pris à sa naissance, l'incendie ne put faire que de très-restreints ravages. L'amas seul de corbeilles et paniers a été détruit.

La valeur de ces objets peut s'évaluer à 132 francs 50 centimes. Il y a assurance.

Pour infraction à un arrêté d'expulsion, on a arrêté, hier, deux belges, un marchand d'échantillon de la rue de la Fromenade, nommé Jean-Baptiste D..., et une lessiveuse, Isabelle D... demeurant à Herseaux.

Une jeune fille de 14 ans, nommée Marie L..., a été arrêtée, hier, rôdant aux environs de Roubaix. Elle était l'objet d'actives recherches de la police, à cause d'un vol qu'elle avait commis à Lille, la semaine dernière.

Un rattacheur nommé Auguste D... natif de Tourcoing, demeurant à Roubaix, rue Philippe-le-Bon, vient de disparaître; on croit qu'il est passé en Belgique. La cause de cette fuite est le détournement d'une certaine somme effectuée au préjudice d'un marchand de poisson de la sudite rue.

Dans la nuit du 20 au 21 novembre, des individus ont forcé la porte du magasin de M. Deschmaeker, marchand de liqueurs, rue de Ménin, à Tourcoing, et ont ouvert les robinets de deux pipes de genièvre contenant ensemble environ 1,200 litres de cette liqueur, totalement perdue. En ont-ils volé? Ou est-ce une simple méchanceté? c'est ce qui reste à découvrir. (*Gazette de Tourcoing*.)

Un rassemblement assez nombreux s'était formé vers cinq heures et demie, dans la rue de Paris.

Il paraît que malgré la stagnation des affaires, elles ne sont pas mauvaises pour tout le monde, et M. X..., heureux probablement du résultat de quelque opération, cherchait à faire partager sa joie à un compagnon de bonne volonté. Mais son trop vif désir de faire un heureux d'un moment troublait sa perspicacité, et il faisait, paraît-il, des offres trop pressantes à un jeune dame dont la physiologie lui agréait fort.

Tout-à-coup passe un car de la Compagnie générale; un inconnu en descend, et sans autre explication interromp le projet de conversation par une paire magistrale de souflets à l'adresse du trop heureux spéculateur. Celui-ci, dégrisé et con vaincu, s'éclipse, nous dit-on, sans mot dire et sans avoir donné son nom, ni son adresse.

Inutile de dire que *deus ex machina* avait tous droits de protéger l'innocence persécutée, et que la machine l'avait amené utile à point pour la sauver...

La morale de ceci est qu'il faut prendre garde aux cars qui peuvent cacher dans leurs flancs la foudre vengeresse.

Timeo les tramways... maritus ferentes.

A propos de la condamnation à mort d'Yden, auteur de la mort de sa femme et aussi coupable d'incendie et de tentative d'assassinat, plusieurs de nos confrères ont annoncé, dit l'*Echo*, que l'exécution aurait lieu à Hazebrouck, et d'autres à Douai. C'est bien cette dernière ville qui a été désignée par la Cour dans le prononcé du jugement.

On a mis mardi à la disposition du parquet deux Belges arrêtés à Houplines, H. Gloire et Aug. Daeme, accusés dans leur pays de vols qualifiés et de filouteries. Ils ne feront sans doute qu'un court séjour à la prison, car les formalités de l'extradition sont en cours, et ils seront prochainement remis entre les mains des autorités belges.

Marché aux grains de Lille du 22 novembre 1876 : Blé blanc, 1019 hectolitres, vendus au prix moyen de 25 fr., cours précédent, 24 fr. 76.

Blé roux, 42 hectolitres, vendus au prix moyen de 24 fr. 34, cours précédent, 21 fr. 05.

Hausse, 0,54 à l'hectolitre. Farine, les 100 kilog., 40,75.

Pour la chronique locale, G. Baudouin.

DUNKERQUE. — Dimanche, M. Solberg, fournisseur de navires, se trouvait à l'Alcazar de Dunkerque, avec le nommé P... pour un motif futile, ce dernier, armé d'un couteau, se précipita sur M. Solberg et lui porta un coup si violent, qu'il lui ouvrit le front en brisant l'os frontal. Le blessé a été transporté à l'hôpital après avoir reçu les premiers soins de deux docteurs, qui ont jugé son état assez grave pour lui faire entrer d'office.

L'Autorité annonce que le meurtrier a été arrêté.

Lundi dernier, vers sept heures du matin, le cadavre du nommé Toussaint Guarnier, âgé de 55 ans, ouvrier en fer, demeurant à Bruay (Nord), a été retiré du canal de l'Escaut, territoire d'Amzin (Nord).

On attribue sa mort à un suicide, attendu qu'il avait depuis longtemps manifesté l'intention de se suicider. Il a quitté son domicile à cinq heures du matin pour se rendre à son travail, en disant à sa femme : Je ne reviendrai plus.

On dirait que la fatalité se plat à nous poursuivre au moment où nous y pensons le moins.

Mardi, un Notaire d'Estaires, M. Hennon, se rend à Saint-Amand-les-Eaux pour régler quelques affaires d'intérêt dans une famille de cette ville. Aussitôt sa mission terminée, cet officier public s'empresse de partir afin de prendre le train de 2 heures pour Lille. Mais par malheur, en traversant le corridor de la maison où il venait d'opérer, il glissa et tomba si lourdement qu'il lui fut impossible de se relever.

On fut obligé de le transporter sur une civière chez son compatriote et ami M. le Docteur de Saint-Amand.

État-Civil de Roubaix. DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 21 novembre. Nelly Blondel, rue d'Aspole. — Madeleine Frouvot, rue de la Fosse-aux-Chènes, 7. — Jean-Baptiste Wasgeleert, rue des Longues-Haies, 217. — Cécile Dendauw, rue de la Guingnette, cour Duhamel, 1. — Jules Pieters, Grande-Rue, 157. — Eugénie Doreux, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 9. — François Speleers, rue Saint-Nicolas, cour Bonnelle, 1. — Palmire Rouil, rue de Bernard pour Desbœuf, 44.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 21 novembre. — Jules Verriert, 10 jours, au Pie, rue N° 8. — Stéphanie Delcourt, 25 jours, rue du Flû, 4. — François Leclercq, 1 mois, rue de la Perche, fort Sion. — Antoine Lemaître, 54 ans, viduaire, rue de Mouvaux, 29. — Hubert Delbecq, 5 mois, Grande-Rue, cour Lefebvre, 9. — Alphonse Algeot, 48 ans, garçon boucher, Hôtel-Dieu. — Rosalie Cleppe, 82 ans, ménagère, rue de l'Arc, 17, fort Bayart. — Antoinette Bauwens, 23 ans, tisserande,

Hôtel-Dieu. — Georges Joye, 1 an, rue St-Pierre et St-Paul. MARIAGES du 21 novembre. — Auguste Bruggeman, 25 ans, trieur de laines, et Céline Delbecq, 18 ans, devideuse.

### CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille VALCKE-RAEPEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CÉLINE VALCKE, décédée à Roubaix, le 23 novembre 1876, dans sa 27<sup>e</sup> année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu le vendredi 24 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Foutenoy, 90, à Roubaix.

### AVIS IMPORTANT

Les ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES des cantons de Roubaix et de Lannoy, publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites gratuitement à la demande des intéressés — dans deux autres journaux politiques et quotidiens de l'arrondissement : La *Gazette de Tourcoing* et la *Vraie France*, de Lille.

Le cabinet de M<sup>e</sup> RODET, avocat, agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

### EN VENTE :

TABLES GRADUÉES ABRÉGEANT LES CALCULS du CONDITIONNEMENT HYGROMÉTRIQUE DES MATIÈRES TEXTILES

PAR ALFRED MUSIN Directeur de la Casimir public de Roubaix, Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie, Membre de la Société d'Emulation de Roubaix, de la Commission Cantonale de Statistique et de l'Association Internationale des Textiles, ancien Membre des Congrès Internationaux de Bruxelles et de Paris et de celui permanent pour le numérotage uniforme des Filés.

Cet ouvrage se trouve au bureau de ce journal.

### Belgique.

UNE MACHINE PARLANTE (*sprechmaschine*) est en ce moment à Bruxelles. M. le professeur Fabry, qui en est l'inventeur, l'a fait causer avec un certain nombre de représentants de la presse. La machine a non-seulement un langage et des pronoms, elle aspire l'air d'un côté du piston et l'expire de l'autre. Elle a un accent allemand très-prononcé, mais ses sympathies sont toutes françaises; ainsi elle prononce l'a avec le haut de la bouche, comme font les Français, tandis que les Allemands, d'après ce qu'a expliqué M. Fabry, prononcent l'a avec le dessous de la langue.

Elle parle toutes les langues, seulement pour qu'elle parle le français, on doit lui mettre un masque devant la bouche, masque dont le nez communique avec le larynx par un tuyau auxiliaire. Le nez, d'après les expériences de M. Fabry, est un organe nécessaire à la prononciation du français.

Pour l'anglais, le masque n'est pas nécessaire; la machine prononce le th dans la perfection.

Comme nous l'avons dit plus haut, la machine a trois organes essentiels : le poumon, un soufflet qui par un levier manœuvré au moyen du pied; le larynx, qui a une membrane tandis que nous en avons deux; et la bouche, qui est énorme avec une langue en proportion. La personne qui fait parler la machine appuie les doigts sur quatorze leviers qui portent chacun le signe d'une lettre. Par la combinaison de ces leviers deux par deux on obtient les douze lettres restantes.

La véritable utilité pratique de la machine est d'apprendre à parler aux sourds-muets. Ils voient les mouvements que fait la langue pour prononcer les différents sons, et ils obtiennent ces mouvements, qui, via grandeur de l'organe, sont faciles à observer.

### Cour d'assises du Nord

Audience du 21 novembre 1re affaire. — Jules-Joseph Leman, tisserand, à Roncq, âgé de 42 ans, est accusé de viol sur sa fille.

Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, l'accusé est condamné à 15 ans de travaux forcés.

Défenseur : M<sup>e</sup> Druelle.

2e affaire. — *Contrebande par un douanier*.

L'accusé est le nommé Leroy, Jules-Florimond-Joseph, âgé de 30 ans, né le 7 février 1846, à Nieppe (Nord), ex-proposé des douanes, demeurant à Croix.

Voici les faits : Dans la nuit du 3 au 4 avril 1875, une voiture était abandonnée par son conducteur aux mains d'un employé de l'octroi de Roubaix, qui avait demandé à la visiter. Elle contenait 900 kilogrammes environ de tabac étranger; presque à la même heure, une voiture semblable et contenant 800 kilogrammes de tabac était arrêtée par des gens de la localité sur la digue du canal de Croix; le conducteur prenait la fuite. La douane intervint et découvrit des ballots de tabac près de la digue, et dans le canal, à la hauteur de ce dépôt, un bateau vide, le *Don Père*, destiné à recevoir les trois chargements saisis.

Une négligence, même excessive, dans le service ne suffisait pas pour expliquer l'introduction d'une pareille quantité de tabac; il fallait la complicité d'un ou plusieurs préposés.

L'administration des douanes fit de longues recherches qui aboutirent à faire peser de graves soupçons sur des innocents. C'est grâce aux révélations faites le 22 décembre par le sieur Henri Wilfert au Parquet de Lille que l'on a connu les vrais coupables. Les trois voitures qui avaient introduit le tabac saisi, appartenaient à un nommé Marcel, fraudeur de profession, aujourd'hui en fuite; elles étaient entrées par la grande route de Toufflers, où le sous-brigadier Leroy avait livré le passage. Marcel est l'entrepreneur de fraude le plus connu de la frontière.

Dans le courant de 1874, il fut mis par Wilfert en relations avec l'accé

qui consentit à favoriser ses entreprises. Il fut convenu que Leroy informerait Marcel par l'intermédiaire de Wilfert, du jour et du moment propices, et recevrait 70 fr. pour chaque voiture qu'il laisserait passer.

Ce marché fut exécuté pendant plusieurs mois; il fut introduit par semaine une voiture de 400 kil. Le succès les rendit plus audacieux; au mois de janvier, et à quelques jours de distance, trois voitures de 7.335 livres furent introduites. Leroy exigea une rétribution plus élevée et toucha 400 fr. Les trois voitures furent vidées sur le bateau, le *Don Père* qui transporta la marchandise dans un village du Pas-de-Calais où Vitasse qui l'avait achetée de Marcel vint la prendre avec de nombreux voitures.

Leroy nie énergiquement les faits qui lui sont reprochés. Déclaré non coupable, il est acquitté. Défenseur : M<sup>e</sup> Louis Legrand.

### Faits Divers

— Lundi, M. Geffroy, de l'institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur de l'École archéologique de Rome a quitté Paris, accompagné des jeunes élèves qu'il est appelé à diriger à Rome. Cette année, le ministre de l'Instruction publique a nommé cinq membres de l'École française de Rome : MM. Fernique, agrégé d'histoire; Berger, archiviste-paléographe; Chatelet, élève de l'École des hautes études, lauréat de l'Institut; Duruy Georges; professeur agrégé d'histoire au Lycée d'Alger; Mabileau, agrégé de philosophie.

— On sait que l'association scientifique de France va tenir sa session de 1877 au Havre, sous la présidence du docteur Broca. Nous apprenons que le comité local ayant pour mission de préparer cette grande solennité scientifique vient de se constituer. Une première séance a été tenue à l'Hôtel-de-Ville, M. Gariel, secrétaire du comité de l'association, qui s'était rendu au Havre, a indiqué la nécessité d'attacher le souvenir de la session de 1877 à quelque création permanente, comme on l'a fait à Lille, à Nantes et à Clermont. Le savant physicien a également appelé l'attention des notabilités havraises sur la possibilité d'attirer aux séances de l'association un grand concours de savants anglais, car les séances de l'association britannique évanouissent cette année celles de l'association française. Il est hors de doute que les principales discussions devront être maritimes et que le voyage de la mer permettra d'écouter des expériences du plus haut intérêt. On cite parmi les membres du comité, MM. Mazurier, Lenier, directeur du grand aquarium, etc.

—Après deux jours de grandes pluies dans les Pyrénées, la Garonne a débordé à Toulouse. Mardi matin, elle mesurait trois mètres; à midi, quatre mètres et demi. La prairie de Filtes est envahie. Le soir, la crue a diminué et tout danger a disparu. Il n'y a eu aucun accident. La pluie a cessé. L'Arége, le Salat et le Lhers, affluents de la Garonne, ont grossi de deux mètres.

*Pavage de Paris.* — Il n'est pas sans intérêt de savoir qui paye et où quel coût la croûte de grès, de quartz, de porphyre, qui supporte quotidiennement à Paris, une population sédentaire de 2 millions d'habitants, et une population flottante de 500,000 passants, 1 600 voitures, omnibus, tramways, 15 000 voitures de place et de remise; 20 000 voitures bourgeoises et un nombre incalculable de voitures de transports.

Le budget de la ville de Paris, porté en dépense pour l'entretien et le nettoyage du pavé de Paris, une somme qui n'est pas moindre de 13 millions cinq cent mille francs.

Les journaux de Paris, s'entretenant de l'arrestation momentanée d'un député à la suite d'une boucanade qui a eu lieu hier sur le boulevard des Italiens, au moment où étaient réunis les acteurs habitués de la petite Bourse. Tout s'est borné à une simple promenade fugue chez le commissaire de police du quartier. Il va sans dire que le député a été remis immédiatement en liberté sur l'ordre du commissaire de police.

— L'Académie française dans sa séance d'hier mercredi, présidée par M. Auguste Barbier, a procédé au tirage au sort de la commission d'examen des discours qui doivent être prononcés le jeudi 30 novembre, pour la réception de M. Charles Blanc, en remplacement du comte de Carné. C'est M. Camille Rousset qui répondra au récipiendaire. La commission sera composée, avec les membres du bureau en exercice, de MM. Mézières, Jules Sandeau, Claude Bernard, de Loménie.

L'auteur du discours auquel l'Académie française a décerné l'accès au prix d'éloquence, dans le concours sur *Rabelais*, est M. Victor Fanton, professeur de seconde au lycée de Saint-Etienne (Loire). L'enveloppe jointe à son manuscrit a été ouverte, sans demande récemment adressée au secrétaire perpétuel et son nom a été proclamé par M. le directeur de l'Académie, dans sa séance d'hier.

Le *Journal des Débats* nous apprend en outre, que l'Académie vient de recevoir de M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, et qu'elle a fait placer dans sa salle de ses séances ordinaires, un grand portrait en pied de son fondateur, le cardinal de Richelieu; d'après le tableau original de Philippe de Champaigne. Le portrait est placé au-dessus de la cheminée du fond, entre